

Devenir « Atelier de pédagogie personnalisée », un organisme de formation s'explique

Nicolas Deguerry, 30 novembre 2018

Mais qu'est-ce qui peut bien pousser un organisme de formation à rechercher le label « Atelier de pédagogie personnalisée » (APP) ? À l'occasion du comité national d'organisation et de suivi organisé mardi 27 novembre à Paris par l'association pour la promotion du label APP (APapp), la question était posée à Brigitte Leroy-Pianetti, directrice de l'APP de Montargis (45), labellisé en octobre 2018.

Les Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) sont à la fois porteurs d'une démarche pédagogique, déclinée dans un cahier des charges, et d'un label qualité, inscrit dans la liste des normes et labels qualité du Cnefop [1] en juin 2016. Tout organisme de formation peut faire acte de candidature et, si adoubé, devenir organisme « porteur » d'un APP. Mais pourquoi être encore intéressé, plus de trente ans après leur création, par une telle démarche ? C'est avec un certain enthousiasme que Brigitte Leroy-Pianetti, directrice d'Agafor, un organisme de formation du Centre-Val de Loire, présente ses raisons.

Des valeurs communes

Labellisé APP en octobre 2018, Agafor est implanté depuis trente ans dans le Loiret, à Montargis. C'est-à-dire au cœur d'une « zone rurale qui connaît le plus fort taux de chômage de la région », explique sa directrice. Elle le souligne d'emblée, son équipe de onze salariés comprend sept formateurs, « tous en CDI ». Pas par hasard ni par nécessité, mais avec la volonté ferme de « ne pas précariser des salariés qui voient la précarité toute la journée... ». Après ce premier clin d'œil aux valeurs APP, la directrice d'Agafor dit avoir été motivée par les exigences accrues du système de formation en matière de qualité. « Quitte à choisir un label, autant qu'il ait du sens pour nous et pour nos usagers... »

Modularisation et personnalisation

Estimant certaines démarches purement commerciales, Brigitte Leroy-Pianetti a d'abord reconnu dans le label APP une approche qui place « l'humain au cœur de tout ». En phase avec la cible de son organisme de formation, elle voit dans le label la possibilité de continuer à « proposer des parcours qui répondent aux besoins de chacun, grâce à la modularisation et à la personnalisation ». Elle en est persuadée, le label qualité permet aussi d'« amener les gens vers des choses plus transverses ». Estimant que la démarche est « en résonance totale avec les pratiques et valeurs » déjà en cours au sein de son organisme, elle explique que rejoindre le label a permis une certaine formalisation. Et au-delà de l'acquisition d'une méthodologie partagée, elle souligne aussi que le fait d'« appartenir à un réseau donne une ouverture ».

En phase avec la réforme

Pour Laurence Martin, directrice de l'association pour la promotion du label APP (APapp), il importe de préserver la double dimension du label : d'une part, répondre aux critères qualité définis par la loi ; d'autre part, garantir une pédagogie appuyée sur sept fondamentaux : la personnalisation de la formation ; l'accompagnement de l'apprenant ; l'ancrage territorial ; la diversité des publics accueillis en flux ; des domaines de formation référés aux huit compétences-clés européennes ; des sources diversifiées de financement et un fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale. À ces conditions, « le label est en phase avec les attendus de la réforme ».

- Association pour la promotion du label APP(APapp) : www.app-reseau.eu/

[1] Conseil national pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelles